Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260402-260401-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION

MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41
Fax. 02.96.47.82.60

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Mesdames Patricia LE QUÉRÉ, Patricia BEAUZELS, Eve ERNOULT, Edith CONGARD, Marie-Ange HERVO, Clervie LE CORRE, conseillères municipales ; Messieurs Gaétan DAVAÏ, Jean-Marie INTEM, Philippe GASNIER, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent excusé : Mme Josiane LE TALLEC - qui donne procuration à Mme Edith CONGARD

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.04.01

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 3 avril 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 25-10-01 du 23/10/2025 fixant à 100% les rations promus-promouvables ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial départemental en date du 5 mars 2026

Vu le courrier d'un agent demandant la diminution de sa DHS à 30 heures

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260402-260401-DE

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs au vu des mouvements suivants :

Service Technique

- **Suppression de poste**

  Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet 28h/semaine.
  Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet 32h/semaine.

- **Création de poste**

  Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet 30h/semaine.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le tableau des effectifs à compter du 3 avril 2026, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

Le Maire,
Romuald COCADIN

MAIRIE DE PLUZUNET 22 (Côtes-d'Armor)